

FICHE EMPLOI

RESPONSABLE DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE

CAT. 3

Dominante : généraliste / préhistoire / protohistoire / histoire

Filière : **Scientifique et technique**
Catégorie : **3**

Domaine d'activité : **Recherche archéologique**
Famille professionnelle :
Métier :

Lieu d'exercice

Centre de recherches archéologiques

Environnement professionnel

- Rattachement hiérarchique : directeur adjoint scientifique et technique et son délégué

Le/la responsable de recherche archéologique encadre et anime les agents amenés à intervenir sur l'opération archéologique le temps du projet (techniciens et assistants de recherche archéologique, spécialistes, dessinateur-infographes, topographes), Il/elle supervise également les interventions des différents prestataires de service / agents mis à la disposition de l'opération.

- Relations fonctionnelles :

- Interne : Personnel fonctionnel de la DIR notamment l'assistant opérationnel, l'assistant technique, le gestionnaire des moyens des centres, le conseiller sécurité prévention, l'assistant de prévention, le gestionnaire de conventions, le documentaliste, le gestionnaire de collections et le chargé du développement culturel et de la communication
- Externe : mise en œuvre / respect des prescriptions du service régional de l'archéologie, travail en collaboration avec les aménageurs.
Il est amené à avoir des relations avec la communauté scientifique dans son ensemble (spécialistes extérieurs à l'établissement, laboratoires, universités...) et les préventeurs externes, les locatiers et les concessionnaires de réseaux.

Missions de l'emploi et activités principales

A la tête d'une équipe opérationnelle, le/la responsable de recherche archéologique a pour mission de mener à bien l'ensemble des activités propres à l'opération archéologique qui lui est confiée (en tant que responsable d'opérations désigné par l'Etat) ou au(x) secteur(s) qui lui est(ont) confié(s) (en tant que responsable de secteur), en utilisant les techniques de collecte et d'exploitation des données, d'archivage, de traitement et de diffusion des résultats des études et de la recherche.

Il/elle participe ainsi à l'accroissement des connaissances, notamment par la production du rapport d'opération remis au service régional de l'archéologie (SRA), dans le respect du cahier des charges et du projet scientifique d'intervention établi par l'Inrap (PSI).

- Contribuer à définir avec les directeurs adjoints scientifiques et techniques (DAST), les objectifs et les modes opératoires des opérations archéologiques ;
- Assurer, après désignation en tant que responsable scientifique d'opération, un contact régulier avec le service prescripteur ;
- Gérer la phase terrain de l'opération archéologique ou du(es) secteur(s) qui lui est(ont) confié(s)* sur les plans scientifique, technique, administratif et logistique dans le respect de la prescription, du cahier des charges, du projet scientifique d'intervention et du budget alloué ;
- Gérer et coordonner les travaux de la phase étude jusqu'à la remise du rapport d'opération ou

jusqu'à la remise de sa contribution au rapport d'opération ;

- Respecter et faire respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- Encadrer et contrôler les activités des équipes placées sous sa responsabilité ;
- Il/elle peut contribuer à l'exploitation scientifique et technique des résultats des opérations archéologiques, notamment en participant à des projets de recherche et à des publications ;
- Il/elle peut contribuer à la diffusion et à la valorisation des résultats des activités de recherche archéologique ;
- Il/elle est susceptible d'être affecté-e temporairement sur d'autres emplois de la filière ST en regard de son parcours et des besoins opérationnels"

*Rappel des critères de la DG 120 – catégorie 3 :

- Type d'opérations en qualité de responsable d'opération :

- Diagnostics ruraux ou urbains non stratifiés < 30 ha par an

- Diagnostics urbains stratifiés < 2000 m3 par an

- Fouilles < 500 jh

- Type d'opérations en qualité de responsable de secteur en contexte d'interventions complexes et/ou faisant appel à de multiples intervenants :

- Diagnostics ruraux ≥30 ha et <100 ha/an

- Diagnostics urbains stratifiés ≥2.000 m3 et <10.000 m3/an

- Fouilles ≥ 500 jh et <3.000 jh

Compétences principales mises en œuvre (4 niveaux : initial / pratique / maîtrise / expertise)

◆ Savoir :

- Connaissances scientifiques en archéologie et en histoire (M)
- Connaissance des bases méthodologiques et techniques de l'archéologie préventive (P)
- Connaissance de la chaîne opératoire d'une opération archéologique préventive (P)
- Connaissance des règles de prévention et de sécurité en archéologie préventive (M)

◆ Savoir-faire :

- Capacité d'adaptation à la nature du terrain et aux conditions environnementales (M)
- Analyser et synthétiser les données issues du terrain (M)
- Elaborer et développer une stratégie (M)
- Planifier et organiser le travail (M)
- Gérer les moyens attribués (M)
- Encadrement et animation d'équipes (P)
- Travailler en équipe (M)
- Utiliser des bases de données (P)
- Utiliser les logiciels de dessin (I)
- Déléguer (P)
- Rédiger des documents, notes et rapports (M)
- Utiliser les outils bureautiques courants (M)
- Communiquer avec des interlocuteurs variés (P)

◆ Savoir-être :

- Faire preuve de polyvalence et d'autonomie
- Faire preuve d'organisation, de rigueur et de méthode
- Être en capacité d'écoute et faire preuve de sens relationnel
- Faire preuve de diplomatie et savoir gérer les conflits

Conditions d'exercice

- Mobilité géographique sur l'ensemble du territoire national
- Permis B requis
- Contraintes posturales fortes
- Travail en extérieur

Diplôme – Expérience professionnelle

DUT ou BTS ou titre ou diplôme français ou étranger au moins équivalent

ou

Baccalauréat ou diplôme français ou étranger équivalent et 2 années d'expérience professionnelle

dans des fonctions similaires.

Le diplôme sera obtenu de préférence dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire
Une expérience professionnelle est requise dans le domaine de l'archéologie préventive

Formations préconisées à la prise de poste

Cycle de formation obligatoire :

- Prévention et sécurité des opérations archéologiques (obligatoire avant prise de responsabilité)
- Travaux à proximité des réseaux (à partir du 1^{er} janvier 2018 - obligatoire avant prise de responsabilité)
- Appréhender les risques psychosociaux
- Brevet de sauveteur secouriste du travail (SST) et recyclage

Compléments :

- Encadrement d'équipes opérationnelles
- Acquisition des fondamentaux dans la gestion des aspects techniques d'un chantier
- Découverte des SIG
- Concevoir et écrire un rapport
- Relations aménageurs
- Prévention des pathologies mécaniques